

ANNEE INTERNATIONALE DE LA MONTAGNE

**RAPPORT NATIONAL
SUR LA MONTAGNE
TUNISIE**

JUILLET 2001

**ANNEE INTERNATIONALE DE LA MONTAGNE
RAPPORT NATIONAL SUR LA MONTAGNE**

SOMMAIRE

Résumé du rapport

Pourquoi les Montagnes sont importantes ?

Chapitre I. LA TUNISIE

Chapitre II. LES MONTAGNES EN TUNISIE

2.1 Présentation générale

2.2 Caractéristiques environnementales

2.3 Aspects socio-économiques

2.4 Aspects institutionnels

Chapitre III. STRATEGIE ACTUELLE ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

3.1 Stratégies et orientations nationales de développement durable des montagnes : évolution stratégique

3.2 Programmes et projets de développement

- Développement agricole
- Ressources en eaux
- Forêts
- Conservation des eaux et du sol
- Développement et gestion des ressources naturelles
- Fond National de Solidarité
- Femme montagnarde
- Environnement et énergie
- Expérience des ONGs
- Tourisme
- Recherche

Chapitre IV. PERSPECTIVES FUTURES

4.1 Stratégie nationale pour un développement durable des montagnes

4.2 Les orientations stratégiques

4.3 Programmes de mise en œuvre de la stratégie

- Programme d'action national pour le développement durable – Agenda 21
- Développement agricole
- Promotion de l'emploi
- Education – Formation – Vulgarisation
- Développement institutionnel et décentralisation régionale
- Coopération et solidarité

REFERENCES ET PUBLICATIONS SPECIFIQUES AUX MONTAGNES TUNISIENNES

RESUME - 2002 ANNEE INTERNATIONALE DE LA MONTAGNE

Pendant des millénaires, les montagnes ont constitué un réservoir des ressources aussi précieuses que l'eau, l'énergie, l'agriculture, la forêt et la diversité biologique. Elles représentent d'importants centres de culture et lieux de détente.

Les montagnes sont des écosystèmes fragiles et sensibles; elles jouent un rôle important à l'échelle de la planète, véritable « châteaux d'eau », dépositaires d'une riche biodiversité, aires de détente privilégiées et clé de voûte de l'intégrité et du patrimoine culturels.

Occupant près d'un cinquième des terres du globe, les montagnes contribuent directement à la subsistance d'un dixième environ de l'humanité, tandis qu'elles fournissent des biens et des services à plus de la moitié de la population mondiale.

Prenant acte de la prise de conscience rapide de l'importance des zones de montagne, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'an 2002, *Année Internationale de la Montagne* (AIM). La Tunisie, est l'un des premiers pays ayant adhéré et soutenu cette initiative.

Extrémité orientale du Maghreb, la Tunisie est le pays le moins élevé ; ses montagnes sont le prolongement ultime des deux Atlas ; **l'Atlas tellien et l'Atlas saharien**, qui en Tunisie, s'abaissent et se rapprochent jusqu'à se confondre.

Du Nord au Sud, les montagnes ont toujours un rendez vous avec la Mer, la Forêt, la Steppe, l'Oasis et le Sahara. Elles englobent des paysages remarquables et diversifiés, allant des falaises humides sur la méditerranée, aux dyrs sur les hauts plateaux de la Tunisie verte, ensuite au sud ils rayonnent sur les dunes de sable, dont seul le couché du soleil permettra de connaître les limites.

Le rapport national sur les montagnes est un document synthétique, qui se veut être facile à exploiter et riche en renseignements. Le rapport débute avec une présentation simplifiée des spécificités des montagnes tunisiennes, suivi de leurs caractéristiques physiques, environnementales, sociales, économiques et culturelles, pour aboutir enfin sur les programmes réalisés dans ces écosystèmes, la stratégie de développement mise en oeuvre et les perspectives futures.

Les orientations retenues s'insèrent dans une politique intégrée et globale pour une gestion durable des richesses naturelles. Une attention particulière a été donnée à l'intégration des populations locales dans la gestion de ces écosystèmes ainsi que la promotion et la diversification des activités, moyennant une approche participative et intégrée.

Pourquoi les Montagnes sont-elles importantes ?

Château d'eau : tous les grands oueds trouvent leur point de départ en montagne.

Zones d'utilisation intégrée des terres : les agriculteurs de montagne associent habituellement l'agriculture, la foresterie et l'élevage en un système équilibré permettant de répondre à des besoins multiples dans un double objectif de production et de conservation.

Sources d'énergie et de richesses minérales : l'eau stockée dans les barrages et les réservoirs de montagne constitue une source importante d'énergie hydraulique, essentielle dans un monde en croissance rapide et toujours plus urbanisé. Les montagnes sont également des zones d'exploitation minière.

Attractions touristiques : la beauté et la diversité des paysages, les occasions sportives et les nombreuses ressources culturelles de la montagne attirent de plus en plus de personnes. Musique folklorique, instruments traditionnels, produits traditionnels de la montagne, ...

Ecosystèmes riches en diversité biologique : la montagne est un milieu riche en biodiversité. On y trouve une grande variété d'espèces (faune et flore) endémiques et d'écosystèmes spécialisés.

Centres de cultures et réservoir de connaissances traditionnelles : en raison de la relative inaccessibilité de ces régions, la diversité culturelles a évolué et prospéré, s'exprimant à travers le langage, les arts, des techniques particulières et l'unicité des coutumes. Par ailleurs, éléments culminants du paysage, empreintes de mysticisme et de majesté, les montagnes ont de tout temps constitué une source d'inspiration.

Indicateurs de changement climatique : les montagnes sont des zones particulièrement sensibles au changement climatique. L'augmentation des températures et la variation des précipitations ont des répercussions notables sur l'agriculture, les forêts, les ressources en eau, le tourisme, ...

La montagne a toujours constitué une entité géographique, économique et sociale particulière. Le relief, le climat, l'histoire et le patrimoine culturel impliquent une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection.

Par ailleurs, les zones montagneuses se caractérisent par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques, notamment par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dû :

- aux altitude, aux conditions climatiques difficiles, la période de végétation raccourcie,..
- les fortes pentes, la difficulté de mécanisation, ...
- la faible potentialité des milieux, les ressources limitées, ...

CHAPITRE I. LA TUNISIE

La Tunisie, partie intégrante du Maghreb, se trouve à l'extrême pointe du Nord-Est de l'Afrique et au centre du bassin méditerranéen.

Située entre le 30ème et le 37ème degré de latitude Nord et couvrant 162 155 km², elle est limitée au nord et à l'Est par la méditerranée sur 1250 km, à l'Ouest par l'Algérie 1050 km et au Sud Est par la Libye 480 km.

Elle occupe une position stratégique en méditerranée. Sur le détroit de Sicile, large de 200 km entre la péninsule du Cap Bon et l'Italie, il constitue l'une des voies de passage les plus fréquentées du monde. Sa situation privilégiée pour le commerce est devenue au cours des siècles un carrefour des civilisations.

Le climat est méditerranéen, doux et clément, la température moyenne est de 11°C en hiver et 29 °C en été. Au sud l'influence du Sahara est très visible.

Les précipitations annuelles sont irrégulières et inégalement réparties selon les saisons et les régions.

Au nord, entre 400 et 1500 mm,

Au centre, entre 150 et 400 mm,

Au sud, moins de 150 mm.

Constitution

Le 25 juillet 1957: La République est proclamée et le 1er juin 1959, la première Constitution de la République Tunisienne est adoptée.

Le 7 novembre 1987 : le Premier Ministre Zine El Abidine Ben Ali, accède, conformément à la Constitution à la magistrature suprême, et devient Président de la République Tunisienne.

La succession au pouvoir s'est opérée dans le cadre de la légalité constitutionnelle et de façon pacifique. Le nouveau régime s'est employé depuis 1987 à asseoir les bases d'une démocratie pluraliste et à réaliser, par une action multidimensionnelle et concertée, le développement et la dynamisation de la vie économique, sociale et culturelle. Ses réussites dans les divers domaines ont été saluées par les plus hautes instances internationales.

Société

La population tunisienne est estimée en 1999, à environ 9,4 millions d'habitants. Le taux de croissance démographique qui s'est établi à 1,15 % est parmi les plus faibles du continent africain. La population tunisienne est urbaine à plus de 62%.

La Tunisie est un pays ouvert et hospitalier. Sa terre est un véritable creuset où des populations et des civilisations de la Méditerranée, d'Afrique et d'Europe se sont rencontrées et se sont confondues. Ces brassages féconds ont modelé l'identité culturelle du pays et lui ont donné son cachet unique.

Economie

La Tunisie est parvenue, grâce aux réformes engagées tous azimuts, à réaliser des acquis importants que ce soit au plan politique, économique ou social. Ces acquis lui ont valu intérêt et considération de la part de la communauté internationale qui, à la faveur des niveaux de croissance atteint par le PIB (2000 USD/habitant) ou l'amélioration des conditions de vie des

habitants, et ce en dépit des ressources naturelles modestes dont dispose le pays, présente le cas tunisien comme un modèle de réussite pour les pays en développement.

Un modèle qui trouve son articulation dans la recherche incessante d'un meilleur équilibre entre les impératifs d'un développement économique soutenu et les exigences d'une promotion sociale cohérente. Conformément à cette vision, l'Homme est perçu comme un acteur à part entière dans l'œuvre du développement et l'objectif principal de toutes les politiques et choix mis en œuvre.

En effet, grâce à la stabilité politique qui prévaut dans le pays depuis le Changement intervenu le 7 novembre 1987, au climat de confiance qui règne et à la libération des initiatives, la Tunisie a pu accomplir des pas sûrs et décisifs sur la voie de l'ouverture de son économie et de l'assurance du bien être social de ses habitants.

Pays membre de l'OMC, la Tunisie est également le premier pays de la rive sud de la Méditerranée à conclure un accord de partenariat et de coopération avec l'Union Européenne dont la principale composante est l'instauration d'une zone de libre échange.

Dans cette perspective, la Tunisie a initié un important programme de réforme qui a touché tous les secteurs d'activités et ce afin d'asseoir les bases d'une économie solide, diversifiée, compétitive et capable de s'adapter au nouvel environnement international.

Un intérêt particulier a été accordé à la question de promotion des ressources humaines, à travers la réforme du système éducatif et celui de la formation professionnelle, ce qui est de nature à réunir les conditions de réussite du programme de mise à niveau globale de l'économie, d'améliorer la productivité et de faire face à la concurrence extérieure dans les meilleures conditions possibles.

La persévérance sur la voie des réformes a permis à la Tunisie de réaliser d'importants acquis que ce soit sur le front économique ou sur le front social.

Au plan économique, la Tunisie a pu franchir au cours du Neuvième plan 1997-2001 de nouvelles avancées significatives sur la voie de la stabilisation du cadre macro-économique enregistrant des résultats encourageants notamment grâce à :

- la réalisation d'une croissance soutenue du PIB au taux moyen de 5.4% à prix constants pour les quatre premières années d'exécution du IXème plan à laquelle la productivité globale des facteurs a contribué pour plus du tiers et ce dans un contexte marqué par la maîtrise de l'inflation qui a été ramenée à 2.7% en 1999,
- La progression de l'investissement à un rythme soutenu de 13.5% par an ce qui a permis de porter le taux d'investissement de 23.2% du PIB en 1996 à 25.7% en 1999 et le taux d'épargne à 26.2%,
- L'amélioration des équilibres financiers extérieurs à travers la réduction du déficit courant dont le taux s'est limité en 1999 à 2.1% du PIB,
- La baisse du taux d'endettement entre 1996 et 1999 de 51% à 47.6% du RNDB et la réduction du service de la dette de 17.6% à 16.4% des recettes courantes,
- La préservation des équilibres financiers intérieurs avec une maîtrise du déficit budgétaire qui s'est limité à une moyenne de 3% du PIB par an et ce malgré l'impact du programme de démantèlement tarifaire qui a occasionné une moins-value de 470 Millions de Dinars au terme de l'année 1999.

Agriculture

La Tunisie couvre de 162.155 Km². Les terres arables sont estimées à 5 Millions d'hectares dont 340.000 hectares de périmètres irrigués. Les forêts, les parcours naturels et les steppes d'Alfa totalisent 5,674 millions d'hectares.

Les dunes de sable, les chotts et les Sebkhats occupent plus que le tiers de la surface du pays.

L'agriculture représente 13,2% du PIB en 2000, et contribue pour 9% aux exportations de biens; elle fournit du travail à environ 22% de la population active.

Les ressources en eaux du pays sont estimées à 4 800 Millions de m³ par an avec une mobilisation de 68% des eaux de surfaces.

La stratégie mise en oeuvre depuis 1990 comprend un plan de mobilisation des ressources hydrauliques s'étendant sur une période de dix ans et comprenant la construction de 21 barrages, 203 barrages collinaires et 1000 lacs de retenues, 1760 forages et 98 stations d'épuration.

Les performances du secteur agricole ont permis au pays d'atteindre son autosuffisance dans la plupart des produits. La contribution du secteur de l'agriculture et de la pêche dans l'effort national de croissance est à concurrence de 13,5% en moyenne dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Cette contribution est variable d'une année à l'autre, en fonction des conditions climatiques, mais elle n'a jamais été inférieure à 11% et dépasse les 16% dans les années favorables.

CHAPITRE II. LES MONTAGNES EN TUNISIE

Extrémité orientale du Maghreb, la Tunisie est le pays le moins élevé ; ses montagnes sont le prolongement ultime des deux Atlas, **Atlas tellien et Atlas saharien**, qui en Tunisie, s'abaissent et se rapprochent jusqu'à se confondre.

Au Maghreb, la Tunisie présente la plus forte proportion de plaines, les unes assez élevées, cuvettes morcelant le relief montagneux, les autres, les plus vastes, s'étendent largement en bordure de la côte orientale et se prolongent en Tripolitaines. Plus de la moitié du territoire est à moins de 200 m d'altitude.

Partie orientale du Maghreb (Afrique du Nord), la Tunisie, par ses limites Nord et Est, est le pays le plus largement ouvert sur la méditerranée.

Les montagnes tunisiennes couvrent une près de 2 millions d'hectares, en considérant les terrains dont l'altitude dépasse 300 m.

Zones de fortes potentialités, elles abritent des ressources vitales. Elles sont des sources d'eau primaires, des terres agricoles, pastorales et forestières, jouissent souvent de bonnes conditions climatiques et sont des centres de diversité biologique.

Du nord au sud, les montagnes ont toujours un rendez vous avec la Mer, la Forêt, la Steppe, l'Oasis et le Sahara. Elles englobent des paysages remarquables et diversifiés, allant des falaises humides sur la méditerranée, aux dyrs sur les hauts plateaux de la Tunisie verte tandis que au sud ils rayonnent sur les dunes de sable dont seule la couché du soleil permettra de connaître les limites.

De nombreuses traces d'industrie humaine, datant du paléolithique inférieur témoignent de l'ancienneté des habitants de la montagne, sachant que la Tunisie est marquée par une étonnante suites d'invasions et d'influences diverses : phénicienne, romaine et arabo-musulmane. Mais aussi, par excellence, la montagne reste l'un des symboles de la lutte pour

l'indépendance du pays. C'est le lieu d'une résistance et de refuge des fellagas et des nationalistes.

De nos jours, la montagne est occupée par des populations assez diverses, les unes adaptées au milieu humide et neigeux, les autres à celui steppique, continental ou désertique très chaud, représentant ainsi une diversité et un patrimoine culturel spécifique visible sur des faibles distances.

2.1 PRESENTATION GENERALE

Quatre grands ensembles orographiques peuvent être distingués : le tell, la dorsale, les steppes et le sud.

LE TELL

C'est l'ensemble des reliefs situés au nord d'une ligne Thala-Tunis. Il se subdivise à son tour en trois unités.

La Khroumirie et les Mogods représentent le Tell nord-occidental. Cette unité est formée de lourdes croupes séparées par de profondes vallées aux versants convexes. Les altitudes, généralement modestes (400 à 800 m), atteignent 1014 m à Ain Draham. Vers le nord la Khroumirie et les Mogods dominent la méditerranée par une côte haute, rocheuse et découpée (Cap Blanc, Cap Serrat). Vers le sud apparaît le profond couloir de la Medjerda (à 200m d'altitude). Le drainage du tell nord occidental se fait soit vers la mer par les oueds de Tabarka et de Nefza, soit vers le sud par les affluents de la Medjerda (Oued Bou Hertma, Oued Béja) soit enfin vers la Garaet Ichkeul par les oueds Joumine et Sedjnane.

Le Haut Tell surgit au sud de la vallée de la Medjerda avec une topographie de plateaux ondulés, situés vers 600 à 800 m d'altitude. Ils s'étendent autour de Thala, Tajerouine et Makthar. Ils sont par ailleurs dominés par des chaînons isolés et allongés (Dyr El Kef 1084m, Jebel Bireno 1419m) ou de tables perchées (Kalaât Es-Nam 1271m).

Le Tell du Nord-Est. A l'Est s'étend un ensemble de collines et de jebels surbaissés, dépassant rarement 400m de hauteur, ourlant et (ou) séparant de vastes plaines. Celles ci sont situées au moins de 200m d'altitude et s'abaissent progressivement vers la mer ou vers un niveau de base local. C'est ainsi que la plaine de Mateur s'incline vers la Garaet Ichkeul, qui communique avec le lac de Bizerte ouvert sur la mer.

Les cours inférieurs de la Medjerda et du Miliane traversent de basses plaines de pente faible, par endroits marécageuses et mal drainées. Le littoral est caractérisé par le vaste golfe de Tunis et ses côtes basses.

La Medjerda est le principal cours d'eau de Tunisie. Elle se taille une grande vallée de largeur variable. Née en Algérie, elle s'allonge sur près de 600 Km, dont 400 en Tunisie. Son profil en long, surbaissé, est très tendu, la pente du talweg est inférieure à 5%. Ceci témoigne d'une régularisation avancée. Le régime, très capricieux, est pluvial méditerranéen avec des grandes crues annuelles débitant jusqu'à 500 m³/s et de maigres étiages estivaux allant de 1 à 7 m³/s. Le volume moyen débité est estimé à 1 milliard de m³. Cet oued a une grande action érosive. La charge solide atteint 25g/l en période de crue, il charrie vers la mer 7 000 000 m³ de matériaux par an.

LA DORSALE

C'est une chaîne des hautes crêtes, culminant au jebel Châambi, point le plus élevé de la Tunisie (1544 m). Principale extrémité orientale de l'Atlas saharien, elle s'étire, prenant la

Tunisie en écharpe, du S-O au N-E, jusqu'à la péninsule du Cap-Bon. Large à l'Ouest de près de 40 km, elle se rétrécit à moins de 10 km au N-E. Les altitudes diminuent également dans le même sens passant par les jebels Semmama (1314 m), Bireno (1419 m), Serj (1357 m), zaghouan (1295 m), Sidi Zit (751 m) et Abderrahmane (637 m). Sa continuité n'est interrompue que par des dépressions transversales allongées N-O-S-E, les fossées de Foussana-Kasserine, de Rouhia-Sbiba et Grombalia. Enfin à l'extrémité N-E, les côtes du Cap Bon sont basses, parfois rocheuses.

LES STEPPES

C'est l'ensemble des vastes plaines et des montagnes qui, au nord de Gafsa et au sud de la Dorsale, forment la Tunisie Centrale. On distingue les **Hautes** et les **Basses Steppes**.

Les Hautes Steppes sont une région de larges plaines élevées (plus de 400 m) entre lesquelles s'interposent des chaînons montagneux de direction et de hauteur variables : atlasique (Jebel Selloum, 1373 m), subméridienne (Mghilla, 1378 m) ou franchement méridienne au contact avec les Basses Steppes (Jebel Nara, 772 m). Le drainage des Hautes Steppes est assuré par trois grands réseaux d'oueds : celui de Sidi Aich qui s'écoule vers la région de Gafsa, et ceux du Marguellil et du Zeroud qui se déversent dans la plaine de Kairouan ; ils sont donc endoréiques. Ces oueds ont un régime intermittent, caractéristique du climat méditerranéen aride, avec des crues d'automne et de printemps qui atteignent des débits considérables. En dehors des périodes de crues le lit est souvent à sec. L'insuffisance pluviométrique, une faible alimentation par les sources, une forte évaporation et une grande infiltration en sont la cause. Ainsi le Zeroud, qui draine 8 572 km² et s'allonge sur 200 km, donne des débits de crue de 4000 m³/s avec un maximum observé de 14000 m³/s. Son pouvoir érosif est fort et il transporte en moyenne 20 millions m³ de débris par an.

Les Basses Steppes. A l'est et en contrebas des Hautes Steppes s'étendent de vastes plaines côtières accidentées de collines molles enserrant des cuvettes fermées dans lesquelles viennent se déverser les oueds à écoulement endoréique. Ces plaines s'achèvent à l'est par un littoral bas à peine accidenté par de petits rass (caps). Elles sont prolongées en mer par une vaste plateforme continentale.

LE SUD

On y distingue la **région de Gafsa** avec les **chotts**, le **sahara**, le **Dahar** et la **Jeffara**.

La région de Gafsa a des jebels qui sont des crêtes allongées dans le sens O-E, et dissymétriques, surgissant brutalement au dessus des plaines et des chotts. C'est au jebel Orbata que se trouve le point le plus élevé (1165 m). Au sud du chott El Fejaj apparaît le Tebaga (469 m), dissymétrique et courbé vers le nord.

Cette région est marquée par la grande extension des chotts, immenses sebkhas. Les chotts El Fejaj et Jerid sont à 20-30m d'altitude, El Gharsa est à 23 m en dessous du niveau de la mer.

Le Sahara est représenté par l'extrémité nord-est du Grand Erg Oriental. C'est une région aréique (sans écoulement). Les dunes hautes et épaisses à l'ouest s'amincissent et disparaissent à l'est sur le Dahar.

Le Dahar est un plateau incliné haut de 400 à 600 m dans lequel s'enfoncent des oueds à écoulement occasionnel dont les eaux vont se perdre dans les sables du Sahara. Ils se terminent à l'est par un gigantesque talus que l'on peut suivre des Matmata jusqu'à la frontière libyenne.

La Jeffara s'étend entre ce talus et le littoral. C'est une vaste plaine monotone à peine accidentée de collines et parsemée de petites sebkhas intérieures (Sebkhet Oum El Khialete) ou littorale (Bhuret El Bibene). L'île de Djerba en est un fragment.

Elle s'étend sur une largeur de 20km au niveau de Mareth, 80 km au niveau de Zarzis et 110 km au niveau de Ben Guerdane.

2.2. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

A cheval sur le domaine atlassique et le vieux continent africain, la Tunisie montre une structure plissée au nord et une structure monoclinale au sud. Les terrains sont sédimentaires sauf à la Galite (roche éruptive).

Le climat, humide au nord, devient semi-aride au centre et aride à saharien au sud.

Une importante variabilité floristique et écologique est observée en Tunisie.

La fragilité des écosystèmes montagnards, la variabilité interannuelle liée au caractère méditerranéen du climat, la proximité du Sahara et la présence d'une population rurale dans les montagnes constituent les facteurs essentiels dans le façonnement des paysages observés.

Parmi toutes les espèces végétales et animales que possèdent la Tunisie, une grande partie est localisée dans les écosystèmes montagnards. Certaines sont remarquables par leur rareté, d'autres par leur abondance, certaines sont considérées pour leur intérêt économique, ou simplement scientifique.

Le bilan approximatif de la faune tunisienne est de 75 espèces de reptiles, batraciens et poissons et un nombre impressionnant d'invertébrés. La flore se compose de 5500 espèces et sous-espèces couvrant l'ensemble du pays.

Faute de recherche, beaucoup de plantes, animaux ou sites, n'ont pas encore révélés leur potentialité économique ou utilitaire. Il est donc nécessaire d'assurer la survie et le maintien d'un maximum d'espèces non seulement pour préserver l'héritage naturel pour les générations à venir et l'environnement humain, mais aussi en vue de leur utilisation économique future.

Plusieurs conventions internationales, dont la Tunisie est souscrite, touchent de près ou de loin les écosystèmes montagnards et qui l'engagent à respecter et à organiser sur son territoire la protection et la conservation du patrimoine naturel mondial.

- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (loi 74-12 du 11 mai 1974).
- Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (loi n° 74-91 du 4 novembre 1976).
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (loi n° 80-9 du 3 mars 1980).
- La Convention internationale pour la conservation du patrimoine mondial culturel et naturel (loi n° 74-89 du 11 décembre 1974).
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (loi n° 86-63 du 16 juillet 1986).
- La Convention internationale sur la diversité biologique, ratifiée par la Tunisie le 3 Mai 1993.

La Kroumirie et les Mogods : les montagnes de Khemir et Mogods sont caractérisées par une pluviométrie supérieure à 1000 mm/an. Le bioclimat est humide à sub-humide. L'alternance de grès et d'argile a permis de façonner des versants avec un manteau influencé par la présence des colluvions gréseux.

La Khroumirie et les Mogods constituent le château d'eau du pays. Le principal oued du pays (la Medjerda) et les plus grands barrages (Barbara, Bou Hertma, Sedjnane, Sidi Barrak, Joumine, Oued Zarga, ...) sont localisés dans cette région.

Une vaste forêt de chêne Zeen et de chêne liège couvre la Khroumirie et les Mogods. Par excellence, c'est la région forestière du pays. Le chêne liège prédomine les formations forestières et s'étend au delà de la frontière algérienne. En altitude les sous-bois sont formés de bruyère arborescente, de calycotome, de myrte, de ciste et de cytise. A mi-altitude, s'ajoutent d'autres espèces telles que le lentisque, philaire, ciste de Montpellier, arbousier et lavande. Sur la côte, les espèces prédominantes sont le chêne kermès, le palmier nain et le *Teucrium fruticans*.

Plus de deux cents espèces de fougères et de champignons vivent dans ces régions, comme *Phyllitis scolopendrium*, *Pteris longifolia*, *Blechnum spicant*, *Dryopteris* sp.

Les forêts clairesemées contiennent des arbustes tels que le cytise, la bruyère arborescente, l'aubépine, le myrte, le rance, ainsi que des plantes herbacées comme le cyclamen africain, l'aigre moine et l'oseille sauvage etc.

Les coupes de bois, le défrichage pour la mise en culture, le pâturage et le ramassage du bois de feu sont des facteurs qui ont contribué à la dégradation des forêts de chêne liège en Khroumirie-Mogods.

Le Haut Tell : C'est une région de moyenne pluviométrie comprise entre 400 et 700 mm et se caractérise par un substratum géologique calcaire, souvent marno-calcaires. Le bioclimat est subhumide à semi-aride supérieur.

Les sols sont très variés et complexes. On trouve les vertisols, les rendzines humifères, les lithosols et les sols calcimagnésiques profonds du type brun calcaire.

Trois grands cours d'eau parcourent le Haut Tell : Oued Mellègue, Oued Tessa et Oued Siliana qui se déversent dans la Mejerda.

Le Haut Tell est affecté par le surpâturage et les défrichements. Les cultures s'étendent sur les pentes et sur certains plateaux. Les forêts sont fragmentées. Cet ensemble forme deux écosystèmes types qui s'étendent selon les altitudes et en allant du Nord au Sud pour observer des séries de végétation à base de chêne vert et de pin d'Alep.

Les forêts d'altitude et du nord du Kef sont couvertes par des formations de pin d'Alep, associées à diverses autres espèces représentant le climat humide et un sol riche. Parmi les espèces accompagnatrices du pin d'Alep on cite le chêne vert, le philaire, l'arbousier, le globulaire, le lentisque, le romarin, le calycotome, les cistes et le genévrier oxycèdre.

Les forêts de faible altitude et du sud du Kef sont soit mises en culture, soit occupées par des associations végétales plus arides que celles décrites précédemment. Le pin d'Alep est associé au genévrier de Phénicie. Le maquis dégradé est à base de romarin.

La Dorsale : elle est caractérisée par une pluviométrie comprise entre 300 et 600 mm/an. Le bioclimat est sub-humide à l'aride supérieur. Les sols de la dorsale ressemblent beaucoup à

ceux du Tell car ils évoluent dans un milieu calcaire qui lui est identique et sous un climat légèrement plus aride. Bien que la pluviométrie reste un facteur déterminant dans l'évolution des sols, la topographie joue un rôle important dans leur distribution.

La végétation de type continental est essentiellement formée en montagne de chêne vert et de pin d'Alep. Les stades de dégradation se présentent sous la forme de nappes de romarin et des garrigues à genévrier. Le cyprès vert présente des stations très localisées. Les zones d'influence maritime comprennent des forêts basses de Thuya de berbérie.

Les étés chauds et les pluies orageuses rendent cette région particulièrement sensible à l'érosion.

Trois grands oueds prennent naissance dans la Dorsale, à savoir le Nebhana, le Marguellil et le Zeroud qui se jettent dans la Sebkhata El Kelbia.

Cet ensemble est représenté par onze écosystèmes correspondant aux principaux reliefs de la dorsale à savoir les Jebels Chaâmbi (1544 m), Bireno (1419 m), Mghilla (1378 m), Oueslat (895 m), Serj 1357 m), Bargou (1268 m), Mansour (678 m), Zaghouan (1295 m), Ressay (795 m), Bou Kornine (567 m) et Sidi Abderrahmane (637 m).

Les Steppes : la Tunisie centrale est le domaine de la steppe aride aux formations xérophiles adaptées aux faibles précipitations (150 – 400 mm/an), aux fortes amplitudes thermiques, à l'intense évaporation et la fréquence des vents secs.

Les montagnes de la haute steppe : situées entre la Dorsale au Nord et les Chotts au Sud, sont orientées Est-Ouest le long de la bordure Nord des Chotts et Nord-Est Sud-Ouest du côté de la Dorsale. L'altitude varie de 600 à 1100 m. Les roches sont carbonatées et érodées. Les bioclimats sont arides à semi-arides, avec des précipitations intermittentes qui ont lieu généralement en hiver. Les eaux sont drainées par des oueds saisonniers et posent des problèmes d'érosion et d'inondation.

La couverture végétale est clairsemée et se compose de pin d'Alep dans un état dégradé, de genévrier de Phénicie, de périploque, lentisque, philaire et oléastre. Les hauts plateaux sont couverts de romarin, de globulaire et d'astragale.

De 300 à 800 m d'altitude, les hautes plaines (Feriana) et les versants montagneux sont occupés par la steppe à Alfa, associée à l'armoise blanche qui a pris la place de l'ancienne forêt de pin d'Alep.

Dans les basses steppes, l'armoise champêtre couvrait les sols sablonneux et le jujubier les dépressions, garâa, et fonds d'oueds. Autour des Sebkhats, les plantes halophytes (Atriplex, Salsola) forment la hmadha (association salicole).

La faune de ces régions comprend le porc-épic, le goundi, l'hyène rayée (rare), la gazelle du Cuvier (occasionnelle), le chacal et la genette.

Cet ensemble est représenté par trois écosystèmes correspondant aux principaux reliefs à savoir les Jebel Bouramli, Bouhedma et les monts de Douiret .

Le Sud : le domaine saharien reçoit des précipitations très irrégulières inférieures à 150 mm/an. Cette irrégularité pluviométrique est d'autant plus grave que l'évaporation est très active en raison de la sécheresse de l'air et que les températures sont particulièrement élevées.

La Tunisie méridionale est considérée comme ayant la richesse aréale (nombre d'espèces pour 1000 km²) la plus élevée en Afrique du Nord ; elle est évaluée à 18,6. Outre cette diversité spécifique, 1490 espèces sont présentes dans cette partie du pays, s'ajoute une diversité intra-spécifique (diversité génétique).

La végétation subdésertique et désertique est formée essentiellement de graminées très clairessemées. Au littoral, on trouve le Rhantorium ou arfeg qui occupe de vastes espaces jusqu'en Libye. Sur le Dahar apparaît le baguel ou rmet et sur sol sablonneux le drinn. Dans l'Erg oriental on trouve très clairessemé l'arich (*Calligonum*), arbre pouvant atteindre 5m de haut, mais menacé de disparition.

Les parcs nationaux et les réserves naturelles.

Les montagnes par leurs richesses en ressources biologiques et naturelles, renferment des espèces et des écosystèmes typiques présentant un intérêt économique et écologique certain.

Douze aires protégées, parmi les 24, dont dispose la Tunisie se situent sur des zones montagneuses.

Tableau 1 : les parcs nationaux situés en zones montagneuses.

Parc National, Gouvernorat, Année de création, Superficie (ha)	Ecosystème représenté	Flore	Faune
1. El Feija Jendouba, 1990, 2632 ha	Environnement naturel de la Khroumirie	Forêts de chêne liège et chêne zeen (700 espèces)	25 espèces de mammifères (Cerf de Berbérie, sanglier, chacal, renard, porc-épic, ...), 70 espèces d'oiseaux.
2. Boukornine, Ben Arous 1987, 1979 ha	Partie littorale de la Dorsale (Nord-Est)	Thuya de berbérie, oléastre, caroubier, chêne kermès, pin d'Alep, lentisques, cyclamen de Perse, ...	sanglier, chacal, renard, mangouste, genette, lièvre, porc-épic, oiseaux, rapaces, passereaux, ...
3. Chaâmbi, Kasserine, 1980, 6723 ha	Sud de la Dorsale	chêne vert, pin d'Alep, genévrier de Phoenicie, genévrier oxycèdre, romarin, alfa, ...	gazelle de montagne, mouflon à manchette, hyène rayée, sanglier, chat sauvage, perdrix, pigeon biset, tourterelle de bois, ...
4. Bouhedma, Gafsa & Sidi Bouzid, 1980, 16488 ha	Atlas saharien et milieu steppique des plaines méridionales, steppe subtropicale à <i>Acacia raddiana</i>	400 espèces : <i>Juniperus phoenicea</i> , <i>Rhus tripartitum</i> , alfa, <i>Acacia raddiana</i> , <i>Rhanterium suaveolens</i>	mouflon à manchette, gazelle dorcas, le goundi, gerboise, chacal, renard du ruppel, loriot d'Europe, huppe fasciée; reptiles, ...

Les autres parcs nationaux englobent en partie des reliefs et des montagnes remarquables, on cite celles du :

- Parc National des Iles Zembra et Zembretta (décret du 1er avril 1977), d'une superficie de 391 ha dans le Gouvernorat de Nabeul .
- Parc National de l'Ichkeul (décret du 18 décembre 1980), d'une superficie de 12000 ha dans le Gouvernorat de Bizerte .

A ces parcs nationaux s'ajoutent les zones intitulées "Réserves Naturelles" qui totalisent une superficie de 15 680 hectares et faisant l'objet d'une conservation intégrale de la biodiversité.

Tableau 2 : les réserves naturelles représentant les écosystèmes de la montagne.

RESERVE NATURELLE Gouvernorat Date de création Superficie	Ecosystème représenté	Faune
AIN ZANA Jendouba, 47 ha	Forêt de Chêne Zen	Cerf de Berbérie, sanglier, chacal, renard, porc épic, ...
MAJEN JEBEL CHITANE Bizerte, 10 ha	Zones humides : Petit Lac d'eau douce situé au milieu d'une forêt de chêne liège	Gibier d'eau : canard, sarcelle, bécasse, oiseaux migrateurs, ...
JEBEL KHROUFA Béja (Nefza, Ouchtata), 125 ha.	écosystème forestier des Mogods-Khroumirie : chêne liège	Poney des Mogods.
Jebel TOUATI Kairouan, 960 ha	Forêts de pin d'Alep	sanglier, chacal, renard, porc épic, ...
KHECHEM EL KELB Kasserine, 307,5 ha	Forêts de pin d'Alep	Aigle royal et oiseaux d'eau migrateurs, habitat favorable pour la gazelle dorcas et pour la conservation d'animaux sauvages rares(El adem)
JEBEL SERJ Siliana, 93,32 ha	Forêts de pin d'Alep (1357 m d'altitude)	sanglier, chacal, renard, porc épic, ... faune des grottes, ...
JEBEL BOURAMLI Gafsa	Nappe d'Alfa, genévrier de Phoenicie et chêne vert en milieu aride.	

Des actions de sauvegarde des espèces de faune menacées de disparition (buffle d'Ichkeul, Cerf de Berberie, gazelles, mouflon à manchettes, Outardes) sont réalisées par le gardiennage, la gestion et l'entretien des réserves de faune clôturées. Le programme de réintroduction (établi en 1985) des espèces autochtones ayant disparu au début de ce siècle (Oryx, Aryx; Addax, Autruche), est régulièrement suivi.

2.3 ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES DES MONTAGNES

La population totale de la Tunisie est de l'ordre de 9,4 millions d'habitants répartis sur 2 millions de ménages. La densité moyenne est de 60,8 habitants/Km². La population rurale représente 38%, alors qu'elle représentait en 1956 un taux de 67%.

Montagne, milieu habité : Aux alentours et à l'intérieur des montagnes habite une population nombreuse et très dense. Elle est estimée à 1,5 millions d'habitants représentant 16% de la population du pays, soit 200 000 ménages, représentant environ 30% de la population rurale. La densité démographique dans les montagnes est de 80 à 100 habitants au Km².

La population est groupée en de nombreux petits « douars » éparpillés avec une densité plus importante dans les régions de Kroumirie-Mogods. L'analphabétisme est important, surtout pour les femmes.

Montagne, source de revenu des ménages : Ces zones sont essentiellement à vocation forestière et pastorale. Les exploitations agricoles sont de petites tailles. Cette population exerce principalement les activités suivantes: agriculture, parcours extensif, ramassage de bois de feu, emploi forestier, prélèvement des PFNL, ...

Dans les zones arides et semi-arides, les spéculations s'orientent d'abord vers les grandes cultures. Dans les zones humides, les jardins familiaux et l'arboriculture constituent aussi des activités rémunératrices.

Dans les deux zones, l'élevage extensif ovin sur parcours naturels, constitue une importante activité dans les revenus des familles. Les espaces agricoles et forestiers y sont exploités de manière complémentaire et s'articulent dans le cadre d'un système agraire.

La femme occupe une place particulière dans l'économie familiale. Elle exerce toutes les activités agricoles, l'élevage, l'artisanat, ... mais supporte aussi toutes les contraintes du milieu en allant souvent rechercher les bois et l'eau pour les besoins de la famille.

Montagne, source de production : Par excellence, la montagne reste le lieu des produits biologiques telles que: le miel, la viande ovine, bovine et caprine, les fruits, les huiles, légumes, végétaux à usage médical et cosmétique, résine, ..., fourrages, eau, bois, liège, romarin, myrthe, capre, gibier, champignon, ...

D'autre part, les espaces sylvo-pastorales jouent dans l'économie des régions pauvres un double rôle irremplaçable: entretien des troupeaux sédentaires appartenant aux usagers des milieux naturels et la sauvegarde alimentaire des troupeaux transhumants pendant les périodes de disette fourragère. Les parcours ordinaires et forestiers supportent une charge permanente de l'ordre de 1 600 000 UZO, soit environ 40% du cheptel ovin national. On prévoit donc le poids économique et social de systèmes d'élevage liés à la montagne et les espaces naturels.

Montagne, source de protection : Les montagnes jouent un rôle primordial dans la protection et la conservation des ressources en eau, des sols, des infrastructures, des terres agricoles, des plaines, des périmètres irrigués, du cheptel en cas de sécheresse prolongée, ...

Montagne et plaine, une complémentarité : montagne et plaine peuvent se conforter lorsque la forêt protège l'agriculture de l'érosion, ou lorsque l'agriculture empêche la propagation des incendies de forêts. Au service du développement économique du monde rural, elles peuvent s'épauler lorsque l'une d'elle est en difficulté (sécheresse prolongée,...).

Montagne, un savoir faire local : plusieurs techniques particulières sont développées par les habitants de la montagne. L'exemple des « Jessour » au sud de la Tunisie est significatif. Ces petits barrages en pierres sèches, appelés Jessour, implantés en travers des thalwegs contribuent à rompre les cours de ruissellement, à diminuer les débits de pointe et les transports solides des oueds au moment des crues, à retenir le maximum d'eau dans les parties sablonneuses, à recharger et à améliorer le bilan des nappes superficielles dans les plaines permettant ainsi la création des points d'eau dans les zones désertiques. Parallèlement, un micro-environnement est créé, permettant la création des réserves fourragères ou la mise en valeur des retenues solides par les plantations d'olivier et d'amandier.

Montagne, centres de cultures et réservoir de connaissances traditionnelles

La pluralité et la richesse de sa culture, la Tunisie les doit à son attachement à toutes les périodes de son histoire trois fois millénaire. Osmose entre les civilisations méditerranéennes, dialogue permanent entre les peuples d'Orient et d'Occident, ouverture sur le monde ; telles sont les spécificités de l'identité tunisienne, dont les racines remontent si loin dans le passé de Carthage.

Les milieux montagnards renferment un patrimoine archéologique et architectural qui témoigne de la richesse des civilisations qui se sont mutuellement fécondées sur le sol tunisien. Les actions en faveur de sa mise en valeur se sont multipliées au cours de la dernière décennie : missions de recherche, sauvegarde et aménagement des sites, classement et reconversion des monuments en espace d'animation culturelle, code du patrimoine visant à protéger l'ensemble de cet héritage civilisationnel. Cet héritage trouve dans l'architecture

tunisienne un fidèle reflet de son image, dans ses spécificités culturelles des différentes époques, ses particularités régionales et locales.

La spécificités des montagnes tunisiennes se traduit également à travers la multiplicité des manifestations culturelles. En Tunisie, pas moins de 360 festivals ont lieu chaque année entre Juin et novembre. Qu'ils s'agissent de théâtre, de cinéma, de danse ou de musique, chaque festival a ses spécificités prenant source dans la profondeur du patrimoine local et des arts populaires. Parmi les festivals des zones montagneuses on cite :

- sept festivals au gouvernorat de Siliana: festival de siliana, Gaafour, Bouarada, Sidi Hamada, Bourouis, Aroussa, Maktaris, El Krib et Kessra.
- dix huit festivals au gouvernorat de Jendouba, dont ceux de : Bulla Régia, Oued Mliz, Tébournouk de Gha Dimaou, Fernana, Sidi Abdallah Bejmal à Ain Draham, Beni Mtir de la musique et des arts populaires, ...
- cinq festivals au gouvernorat de Béja, dont ceux de : Zouaraa-Nefza et printemps de Amdoun.
- onze festivals au gouvernorat de Zaghouan, dont ceux de : Cyclamen, Thuburbo Majus, Nadhour, Saouef, Djebel Ouest, Zaghouan, Hammam Zriba et Jradou.
- quinze festivals au gouvernorat du Kef, dont ceux de : Kalaat Senan, Djerissa, Tajerouine, Sers, Touiref, Sakiet Sidi Youssef, Sidi Atallah de Nebeur, saliha du Kef, ...
- onze festivals au gouvernorat de Tataouine, dont ceux de : Ksours, Tonte, Dagianus, Dhiba, Tataouine, Omar Khalfa de théâtre, ...

Ainsi la montagne a constitué depuis toujours un terrain favorable pour l'apprentissage et la mise en œuvre d'une culture théâtrale, musicale, ... traditionnelles, modernes et proches des masses. Les troupes du Kef, de Gafsa et autres gratifièrent le public d'une panoplie de pièces de théâtre, de musique, de chants et de danses.

La montagne a toujours constitué une source d'inspiration et des refuges pour les poètes, tel que Abou Kacem Chebbi.

A ces aspects culturels, s'ajoute un artisanat typique telle que la poterie de Sejnane, le bois de Ain Draham, la pipe et le liège de Tabarka, le rotin de Sbaihia, les articles d'alfa au sud et au centre, ...

2.4 ASPECTS INSTITUTIONNELS

L'identité et les spécificités de la montagne exigent un effort particulier de développement local en matières de productions agricoles, forestières, artisanales, industrielles et énergétiques, la diversification des activités économiques et le développement des capacités d'accueil, d'éco-tourisme et du thermalisme.

S'inscrivant dans le cadre de la solidarité nationale, une adaptation et amélioration des équipements et des services sont réalisées afin de procurer aux populations montagnardes des prestations comparables à celles qui sont accessibles sur le reste du territoire national.

Tous les ministères et départements de l'Etat interviennent dans les milieux montagnards touchants ainsi plusieurs domaines à savoir : l'infrastructure, l'éducation, l'agriculture, la santé, l'environnement, la foresterie, la vulgarisation, la formation professionnelle, le tourisme, l'artisanat, la culture, ...

En plus, certaines institutions particulières sont créées et dont le mandat leur confère des responsabilités spécifiques pour ces zones. On cite les offices de développement et les fonds spéciaux tels que : ODESYANO, Office du Centre, Office du Sud, Office de Développement du Nord-Ouest et Fond National de Solidarité 2626.

De même, plusieurs ONG nationales et internationales interviennent dans ces milieux par des activités très diversifiées et intégrées.

Un climat favorable pour l'investissement est créé. Plusieurs encouragements et avantages spécifiques sont accordés pour l'investissement et la réalisation des projets et des micro-projets dans les zones de montagnes.

La décentralisation au niveau de l'administration, les guichets uniques, les bureaux de relation avec le citoyen, la Banque Tunisienne de Solidarité et la simplification des procédures administratives ont permis de rapprocher et de faciliter les services aux montagnards.

Les premiers textes de création des Associations Forestières d'Intérêt Collectif et les nouveaux relatifs à la création des Groupements de Développement Agricoles ont pour objectif primordial d'organiser et d'assurer un développement participatif de cette population à l'exploitation durable des ressources.

CHAPITRE III. STRATEGIE ACTUELLE ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

3.1 STRATEGIE ET ORIENTATIONS NATIONALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES MONTAGNES

A l'aube de l'indépendance, la politique de l'Etat en matière de développement régional a toujours constitué une préoccupation nationale. Elle s'est orientée vers la diffusion, d'une manière équitable, des fruits de la croissance sur l'ensemble des régions du pays et l'atténuation des déséquilibres régionaux.

Dans le cadre de l'évolution et l'ajustement des perceptions de développement régional, matérialisé par l'élaboration des plans quinquennaux de développement du pays, les zones montagneuses s'inséraient dans les six grandes régions de développement : Nord-Est, Nord-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest, Sud-Est et le Sud-Ouest.

Le développement intégré a constitué l'axe dominant de la stratégie de développement rural des années 1980 avec notamment l'identification et la mise en oeuvre des programmes de développement rural intégré (PDRI) qui ont touché près de 217 projets et zones avec un investissement de plus de 350 MDT pour la période étalée de 1984 à 1993. Le même programme a été reconduit, dans sa deuxième génération, touchant 109 zones supplémentaires pour la période 1994 à 2001 et avec un coût de 280 MDT.

La vision du développement rural intégré consiste à favoriser le développement économique et social d'une « région socio-économique homogène » à travers la mise en valeur agricole et sylvo-pastorale appuyée par l'installation d'une infrastructure socio-économique de base.

A partir des années 1990 et suite à une profonde réflexion, engagée au cours de l'élaboration du VIIème plan quinquennal (1987-1991), une modification qualitative de la stratégie de développement régional est apparue avec l'individualisation d'une vision de développement des zones montagneuses ou « zones à problématique unitaire ». Concrètement, le développement des zones montagneuses a pris de l'importance suite à l'organisation des deux premiers séminaires de réflexion sur le développement des zones montagneuses du Nord-Ouest (juillet 1992) et celui du Sud-Ouest (juin 1993).

La stratégie de développement préconisée au cours du VIIIème plan (1992-1996) et reconduite au cours du IXème plan (1997-2001) a mis en exergue les spécificités régionales avec leur problématique particulière tout en prenant en considération les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Au cours du IXème plan (1997-2001), 13 projets de développement agricole et rural intégré sont programmés et exécutés avec un investissement globale dépassant 480MDT. Ces projets sont renforcés par la deuxième génération des PDRI avec 109 projets et zones supplémentaires pour un investissement de 280MDT. A qui s'ajoutent les projets du programme de solidarité nationale 2626 touchant entre autres les zones montagneuses défavorisées.

Ainsi, si les régions montagneuses du Nord, du Centre et du Sud sont caractérisées par la fragilité de leurs écosystèmes, elles offrent des potentialités importantes et constituent des enjeux stratégiques tels que le cas de réservoir d'eau de la Tunisie, milieux à biodiversité variée et avec une richesse culturelle et historique.

3.2 LES PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Depuis l'indépendance et jusqu'aux années 80, l'action de l'état dans les zones de montagne se limitait à des programmes de développement rural basés sur des actions d'équipements sociaux et surtout à des chantiers conjoncturels pour résorber le chômage.

Le développement régional de ces zones a démarré avec le VIème plan par la mise en place des programmes de développement rural intégré et des projets de développement hydro-agricoles, halieutiques et Touristiques.

L'analyse des efforts entrepris en faveur de ces régions montre que les résultats enregistrés surtout en matière de mobilisation de l'eau, de protection des ressources naturelles et d'amélioration des conditions de vie ont été positifs et ont permis une évolution notable de l'ensemble des indicateurs socio-économiques.

Ces résultats ont été atteints grâce aux encouragements accordés aux différents secteurs de développement et à la mise en place d'un cadre institutionnel approprié.

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

La superficie agricole des zones montagneuses est de l'ordre de 1 Millions d'hectares soit 50% de la superficie totale des montagnes. Ce qui reflète des potentialités agricoles non négligeables. Toutefois, la vocation de ces zones est plutôt agro-forestière et pastorale.

L'élevage extensif dans ces zones est dominé par les ovins et les caprins adaptés à ces milieux et valorisant mieux les parcours forestiers et naturels. 58% de l'effectif bovin des gouvernorats du Nord Ouest sont concentrés dans les zones montagneuses et forestières. Cet effectif représente 34% de l'effectif national en bovin.

Un important effort pour le développement d'une agriculture de montagne est engagé à travers la petite et la moyenne hydraulique, l'introduction d'espèces semi-forestière, la diversification des jardins familiaux, le petit élevage, l'apiculture, la transformation locale des produits, ...

Ces régions ont fait l'objet d'un volet particulier du programme d'avenir du Président de la République et ce dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme spécifique se rapportant à la petite agriculture, l'agriculture dans les zones difficiles et aux zones forestières.

Le Conseil ministériel du 13 octobre 2000 a fixé le contenu de ce programme:

- poursuivre les projets de développement intégré et leur extension sur d'autres Gouvernorats,
- maintenir les interventions directes de l'Etat au profit de l'agriculture à caractère social et familial,
- assurer le financement de la petite agriculture,
- élaborer une stratégie et un programme de formation-vulgarisation en matière de petite agriculture,
- mettre en œuvre des projets forestiers intégrés,
- assurer la participation du secteur privé et des usagers au développement des forêts.

LES PROGRAMMES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU

Les zones montagneuses fournissent 80% des ressources en eau disponibles pour le pays. Durant la dernière décennie, la Tunisie a mis en place une politique et des stratégies de gestion rationnelle de l'eau. Les différents programmes exécutés ont permis de développer toute une infrastructure de mobilisation, de transfert et d'utilisation de cette eau. Cette politique a permis de mobiliser 80% des ressources en eau disponible évaluées à 4,7 milliard de m³ dont 50% sont utilisés pour l'agriculture en irrigué.

Les ressources en eau de surface provenant du Nord du pays sont estimées à 2,1 milliards, soit 77% du total du pays (2,7 milliards de m³). La totalité se localise dans les zones montagneuses du Nord Ouest considéré comme le « Château d'eau » du pays.

Actuellement, les ressources en eau du Nord, mobilisées par les 15 barrages des zones montagneuses, contribuent largement au total des eaux mobilisables définis par le plan directeur des eaux du Nord (1,910 milliards de m³).

LES PROGRAMMES FORESTIERS

La quasi-totalité des forêts tunisiennes est située dans les zones montagneuses. Les forêts occupent une superficie de l'ordre de 1 millions d'hectares dont 500 000 ha sont aménagés. Les essences qui constituent les massifs forestiers, sont principalement le chêne liège, le chêne zeen, le Pin maritime, les Eucalyptus et le Pin pignon au Nord du pays. Au centre et dans les zones montagneuses du Sud le pin d'Alep, le Thuya, le Cyprès vert, l'Acacia tortilis et le genévrier sont les espèces pionnières.

La production potentielle de bois des forêts est de 400 000m³. Celle du liège varie est de 8000 à 10000 tonnes. Les produits et les sous-produits forestiers sont utilisés à des fins industrielles, pharmaceutiques et cosmétiques (bruyère, romarin, myrte, champignon,...).

Les forêts procurent des unités fourragères pour le bétail des habitants vivant dans et aux alentours des zones boisées ou en maquis (824 millions d'UF). De même, les potentialités mellifères de ces régions à dominance forestière sont très importantes.

Les programmes de développement engagés ont permis de faire évoluer le taux de couverture forestière de 4% en 1956 à 11,35% en 2000. D'autre part, étant donné la richesse et la diversité biologique qu'offrent les zones forestières, les programmes engagés durant les dernières décennies ont permis de créer 24 zones protégées couvrant une superficie de 80.000 hectares.

Etant donné la spécificité socio-économique des zones forestières de la Tunisie, les nouveaux programmes de développement engagé se sont orientés vers une implication et une responsabilisation des usagers de la forêt dans tout le processus de développement forestier et leur organisation dans des structures socio-professionnelles capables de participer activement dans la gestion des espaces forestiers.

LES PROGRAMMES DE CONSERVATIONS DES EAUX ET DES SOLS

La stratégie nationale de conservation des eaux et des sols (1990-2000) prévoit une série d'aménagement et de mobilisation des eaux qui sont spécifiques aux zones de montagne. Il s'agit notamment des:

- Aménagement intégré des bassins versants : 672 000 ha
- Création des lacs collinaires : 1 000 unités
- Création d'ouvrages d'épandage et d'alimentation de la nappe : 4 290 unités

Les réalisations actuelles des objectifs prévu dans la stratégie décennale montre que les niveaux atteints pour les aménagements spécifiques aux zones de montagne sont de :

- Aménagement intégré des bassins versant : 729 650 ha
- Création de lacs collinaires : 505 unités
- Création d'ouvrages d'épandage et d'alimentation de la nappe : 2 960 unités
- Les investissements sont de l'ordre de 291 millions de dinars.

En outre, la dernière décennie est caractérisée par la promulgation en 1995 de la loi sur la conservation des eaux et des sols, le lancement d'un programme de désengagement progressif de l'Etat en matière de réalisation des activités de conservation des eaux et des sols au profit des entreprises privées.

Une nouvelle approche participative est adoptée. Elle implique et responsabilise les bénéficiaires dans la conception, l'exécution et l'entretien des aménagements dans tous les projets. Les considérations environnementales dans les aménagements de protection des sols et de préservation de leurs fertilité pour une gestion durable des ressources naturelles sont prises également en compte.

Conscient de l'ampleur de la problématique et soucieux d'une gestion rationnelle des ressources naturelles le ministère de l'Agriculture a consolidé la stratégie de CES pour la période restante du IXème plan (2000-2001).

PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

** Les programmes régionaux de développement (PRD)*

A partir de 1973, dans le souci de remédier aux disparités régionales, des programmes de développement rural sont conçus et confiés aux conseils des Gouvernorats.

Ces programmes sont articulés autour de trois domaines principaux :

- la formation professionnelle,
- la consolidation et la création d'emploi,
- l'infrastructure de base.

Les PRD ont permis d'introduire une dynamique en milieu rural et ont contribué à l'effort de développement régional, les évaluations réalisées ont montré l'impact positif de ces programmes sur le développement de l'infrastructure et l'amélioration des conditions de vie dans le milieu rural surtout en matière de pistes rurales, d'électrification, d'approvisionnement en eau potable et de construction des centres de santé de base.

** Les programmes de développement rural intégré (PDRI)*

Ces programmes caractérisés par des interventions multisectorielles et touchant essentiellement le monde rural et les zones montagneuses sont orientés vers une consolidation des programmes de développement pour éviter le recours aux aides sociaux et limiter l'esprit d'assisté tout en ciblant des zones prioritaires d'intervention qui disposent d'un potentiel à développer.

Ces PDRI visent une intégration et une complémentarité entre les actions de production, d'infrastructure et de protection de l'environnement.

LE PROGRAMME DU FOND NATIONAL DE SOLIDARITE (FNS 26-26)

Le développement des zones d'ombre est, depuis cinq années, un enjeu majeur, à la fois social et économique. La politique de développement et d'amélioration des revenus a fait fortement diminuer la part de la population vivant en deca du seuil de pauvreté et dans des régions rurales défavorisées à la fois par le faible potentiel de revenus d'origine locale et par les conditions défavorables. L'instauration du Fond National de Solidarité (FNS), renforcé par la création d'un Secrétariat d'Etat, a accéléré de manière spectaculaire les taux de raccordement aux principales infrastructures vitales (eau, électricité, pistes, santé, éducation, ...) et, en renfort des programmes de développement rural intégré, contribue en outre à la création de revenus additionnels.

Les objectifs annoncés pour l'électrification et l'alimentation en eau potable, au rythme des réalisations des années récentes, sont acquis avec l'instrument puissant et rapide qu'est le FNS au terme fixé de l'an 2000.

LA PROMOTION DE LA FEMME MONTAGNARDE

La femme tunisienne a acquis ses droits fondamentaux depuis l'indépendance dans le cadre du Code du Statut Personnel. En 1992, le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille est créé. A compter du VIIIème Plan (1992-1996), dans le cadre des travaux de la commission « Femme et Développement » et ultérieurement le IXème Plan ont accordé une importance particulière pour consolider les acquis de la femme et mettre en œuvre des programmes et des actions visant la promotion de la femme.

En 1998, une stratégie et un plan d'action en faveur de la femme rurale dans le secteur agricole est mis en œuvre, parallèlement un bureau d'appui à la femme rurale a été créé en 2001 au cabinet du Ministère de l'Agriculture.

Les principales orientations de la stratégie de promotion de la femme rurale sont les suivantes :

- créer une banque de données et des statistiques par genre,
- concevoir et mettre en œuvre des projets adaptés à la situation de la femme rurale et montagnarde,
- améliorer le contexte socio-économique et culturel en faveur de la femme rurale et montagnarde,
- impliquer les femmes dans les structures associatives et professionnelles,
- favoriser l'accessibilité des femmes rurales aux ressources, aux services et aux facteurs de productions.

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Suite à la ratification de la Convention Internationale sur la Diversité Biologique (mai 1993), et dans l'esprit de l'adoption de ses dispositions diverses, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a élaboré une étude nationale sur la diversité biologique. Elle a permis de faire un premier bilan des ressources biologiques notamment quant à leur importance écologique et leurs implications socio-économiques, aux menaces et problèmes qui entravent leur conservation et leur utilisation durable. Les buts et les objectifs opérationnels ont été développés afin de choisir des mesures appropriées et précises permettant de combler les lacunes relevées lors de l'évaluation, et d'autre part, de déterminer les moyens d'action et les rôles potentiels des groupes d'intervenants.

A la lumière de cette étude stratégique, un plan d'action national est mis en place englobant six programmes et dix huit projets sectoriels visant la protection, la valorisation et la promotion des richesses biologiques y compris les écosystèmes montagneux.

Energie : la principale source d'énergie de la population est le bois de feu. Des actions spécifiques sont menées pour réduire cette consommation et la substituer par d'autres sources telles que le gaz , l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Parallèlement un important programme de diffusion des technique d'économie d'énergie (fours améliorés, couvercles à tabouna, ...) est mis en oeuvre.

D'autre part, la montagne a constituée toujours une sources de minerais tels que les phosphates, gypses, zinc, fer, ... dont l'exploitation rationnelle et soutenue a permis une large contribution dans l'économie du pays.

La montagne reste la principale source de mobilisation des eaux : pour l'agriculture, l'eau potable, l'eau pour l'industrie et le tourisme ; en 1994 la valorisation de l'eau consommée est estimée à 885 millions de dinars.

EXPERIENCE DES ONGs

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG), s'appuient sur le cadre légal de la loi 59/154 du 7 Novembre 1959, modifiée et complétée par la loi 93/86 du 26 Juillet 1993 et la récente loi 99-710 du 15 juillet 1999 sur les associations.

La participation des ONGs au développement des zones montagneuses est relativement récente, débutant en Tunisie au début des années 1970 avec la présence de quelques ONGs étrangères pour financer de petites opérations en milieu rural défavorisé.

Actuellement on dénombre une dizaine d'ONG opérant dans le milieu rural et en zones montagneuses avec la réalisation des projets intégrés de développement. Ils sont exécutés avec l'appui de bailleurs de fonds étrangers ou bien en partenariat avec l'administration dans le cadre des conventions de collaboration, notamment avec le Ministère de l'Agriculture.

Le travail d'encadrement de la population, pour la gestion durable des ressources naturelles en milieu rural défavorisé, caractérise le travail des ONGs et renforce davantage la collaboration initiée entre celles-ci et l'administration.

LE TOURISME

Les richesses culturelles, archéologiques et naturelles des zones de montagne ont permis au courant de la dernière décennie le développement d'un tourisme écologique culturel et archéologique avec la revalorisation des activités récréatives et sportives dans les zones montagneuses et forestières du Nord (randonnées, chasse,...) et le tourisme culturel et historique du Sud (Ksour, Nomadisme,....).

Un tourisme doux (éco-tourisme) est en cours de développement. Il est basé sur la promotion d'un tourisme de découverte qui valorise le terroir, respecte l'environnement, s'appuie sur les populations et les moyens disponibles localement, favorise le développement des activités traditionnelles et apporte un revenu complémentaire pour les populations et les collectivités locales.

Par excellence, les stations balnéaires et les Oasis aux piémonts des montagnes de Tabarka, Hammamet, Korbous, Sidi Bou Said, Tamarza et Chbika sont mondialement connues.

LA RECHERCHE

Depuis longtemps, et même avant l'indépendance, la Tunisie a toujours constitué un grand laboratoire de recherches. Des recherches spécifiques ont touché la montagne. Il s'agit de recherche agronomique, forestière, écologique, socio-économique, ... Les résultats sont très intéressantes, elles ont permis l'identification d'un matériel végétal et animal appropriés, l'élaboration des plans de gestion et d'aménagement durable, la mise au point d'approches et de modèles de développement spécifiques, une cartographie thématique (géologie, sol, végétation, ressources en eau, ...) complète, l'identification des sites archéologiques, ...

Plusieurs institutions de recherches interviennent dans ces milieux, on cite l'Institut des Régions Arides (IRA Mednine), l'INRGREF, l'INRAT, l'INRST, les universités, ...

Chapitre IV. PERSPECTIVES FUTURES

4.1 Stratégie nationale pour un développement durable des montagnes

Les orientations d'une stratégie de développement durable des zones de montagne découlent des options arrêtées par le schéma directeur d'aménagement du territoire national et des axes stratégiques de la politique globale du développement économique. Ces orientations stratégiques sont extraites essentiellement des :

- documents d'orientations et de recommandations du schéma directeur d'aménagement du territoire national et de l'aménagement de l'espace rural.
- documents de programmation et de planification, tels que les Plans de Développement économique et social et les stratégies décennales;
- rapports des 21 études stratégiques réalisées par le Ministère du Développement économique pour préparer la Tunisie au siècle prochain;
- études et notes publiques, établies pour le Gouvernement, qui sans avoir le caractère d'études stratégiques, ont le mérite de préciser, sur le long terme, les potentialités et les limites du développement quantitatif, surtout celles liées aux ressources naturelles, bases de l'économie agricole rurale;
- études stratégiques sectorielles des ressources naturelles, eau, forêts et parcours, conservation des eaux et du sol, élevage, promotion de la femme rurale, environnement, tourisme etc.,
- enfin, de tout un ensemble de thèses et travaux de recherche, entreprises par des chercheurs, universitaires, scientifiques, économistes et agronomes et qui donnent des perspectives et des options sur le long terme.

4.2 Les orientations stratégiques

- Rationaliser l'occupation de l'espace et renforcer le potentiel humain

- préserver et renforcer la vitalité économique et sociale des zones de montagne et des agglomérations rurales;
- développer l'agriculture des zones difficiles et les petites exploitations agricoles;
- adapter et corriger les effets des migrations selon les situations régionales et locales en suscitant des conditions de vie attractives.

- Responsabiliser les communautés locales à la gestion et assurer le relais de l'Etat

- assurer l'exploitation et l'entretien des aménagements hydrauliques, forestiers et de conservation par les usagers et les bénéficiaires ;

- augmenter et diversifier l'intervention du secteur associatif;
- associer dès le départ les populations bénéficiaires à la conception et à l'étude des aménagements ;
- diversifier les champs d'action et donc les ressources et les économies d'échelle de ces groupements ;
- créer des institutions juridiquement et administrativement autonomes, tels que les Groupements de développement agricoles et de la pêche (GDAP).

4.3 Les programmes de mise en œuvre de la stratégie

1. Programme d'Action National pour le Développement Durable - Agenda 21

Conformément aux directives de l'Agenda 21 international, la Tunisie a élaboré son Agenda 21 National en 1995. C'est un Programme d'Action National de l'Environnement et du Développement Durable pour le 21^{ème} siècle présentant la version tunisienne des enjeux et les défis du développement durable tels que posés aujourd'hui et leurs projections à l'avenir. Les actions et les mesures les plus adéquates ont été identifiées pour garantir au pays un développement en harmonie avec l'environnement et les ressources naturelles pour le bien des générations actuelles et futures. Ce programme prévoit, parmi d'autres, une politique intégrée et globale pour préserver et promouvoir les richesses naturelles et la diversité biologique caractérisant les zones montagneuses ainsi que l'intégration de la population dans toutes les activités, moyennant une approche participative adéquate.

L'Agenda 21 National a identifié les domaines prioritaires et les actions spécifiques nécessaires pour gagner le pari du développement durable mais aussi les actions trans-sectorielles à entreprendre.

2. Développement agricole.

Le programme présidentiel a mis l'accent sur la nécessité de développement d'une agriculture durable, basée sur des programmes cohérents et harmonisés avec des objectifs précis et des modalités d'exécution. Les axes prioritaires suivants sont mentionnés en référence à leur place stratégique dans la politique de développement d'une agriculture durable :

- * **Gestion rationnelle des ressources naturelles**, avec une mobilisation et une exploitation rationnelle des ressources en eau dans les différents domaines. Une réduction de 30% des eaux utilisées dans le domaine agricole et hors agricole est projeté pour le Xème plan ainsi que la construction de 11 barrages et 50 barrages collinaires. D'autre part les mesures et les travaux de recharge de la nappe se poursuivront tout en déployant des efforts supplémentaires pour améliorer le taux actuel d'alimentation en eau potable des zones rurales de 82% à 90% à la fin du prochain plan quinquennal.

En milieu forestier dominé par les zones montagneuses, des mécanismes et des incitations seront déployés dans une perspective d'une meilleure implication et responsabilisation des populations forestières dans la gestion de ces ressources. Une attention particulière sera donnée à l'amélioration du couvert forestier, appelé à évoluer de 11,35 % actuellement à 15 % à la fin du Xème plan. Les actions d'amélioration des parcours forestiers seront renforcées en vue d'équilibrer le bilan fourrager des zones forestières et péri-forestières.

La diversification et la richesse biologique des zones montagneuses seront valorisés avec la multiplication des réserves biologiques et parcs nationaux, répartis sur les biotopes et les écosystèmes spécifiques.

- * **Promotion de l'agroforesterie et de l'agriculture de montagne**, avec une valorisation du savoir faire local des populations des zones montagneuses. A ce niveau l'apport de la recherche-développement est fondamental pour la promotion de systèmes de production adaptés au zones montagneuses, caractérisées par leur diversité et richesse biologique tant au niveau du matériel végétal qu'animal. La mise en œuvre de programmes d'identification et de caractérisation des ressources génétiques locales seront renforcés ainsi que la création d'une banque de gènes.
- * **Préservation de l'environnement et du milieu naturel**, la fragilité des écosystèmes montagneux, soumis à une pression humaine croissante appelle à la mise en œuvre de mesures et de mécanismes conciliant entre les aspects techniques et opérationnel. Des programmes importants, orientés vers le recours aux actions intégrées d'utilisation des techniques douces de conservation des eaux et du sol, combinées à des systèmes de production et pratiquant des assolements équilibrés avec une fertilisation organique, seront développés et mis en œuvre en harmonie entre les différents opérateurs.
- * **Identification et mise en œuvre des programmes spécifiques ciblant les zones difficiles (marginales)**, dans un souci de réduire les disparités régionales et d'assurer un développement régional équilibré, des programmes préliminaires de développement intégré sont identifiés et touchant les secteurs les plus défavorisés.
- * **Appui institutionnel et meilleure implication des structures socio-professionnelles**, la structuration de la recherche et le vulgarisation avec l'identification de programmes spécifiques ciblant les zones montagneuses sera appuyée et renforcée avec le concours des différents opérateurs régionaux, notamment les pôles régionaux de recherche, les centres territoriales de vulgarisation et l'implication de la profession. La promotion et l'encadrement des structures organisationnelles de la population à la base est l'une des actions prioritairesdans un contexte législatif très favorable.

3. Promotion de l'emploi

L'emploi constitue une priorité absolue du programme avenir du Président de la République et un axe principal du Xème plan économique et social qui vise une réduction du taux de chômage de 2 % en créant au moins 400.000 postes d'emploi. Les zones défavorisées et plus particulièrement les zones montagneuses sont les plus visées.

La stratégie nationale pour la promotion de l'emploi prend en considération l'orientation générale du pays en matière d'efficacité des emplois à créer et leur réponse aux objectifs de mise à niveau des différents secteurs d'activités ainsi que leur degrés de compétitivité future. Les spécificités, les potentialités des zones de montagnes ainsi que le savoir des populations locales seront valorisés et exploités.

L'atteinte des objectifs de cette stratégie sera réalisée à travers, la consolidation de la formation alternance tout en puisant dans les nouvelles technologies de la formation et la promotion de nouveaux emplois. La récente création, en l'an 2000, du Fond de l'Emploi 21-21, matérialise la volonté politique de la promotion de l'emploi notamment dans les zones les plus nécessiteuses.

4. Education – Formation professionnelle - Vulgarisation

L'école de demain, qui tient compte de l'environnement mondial et socio-économique du pays, a fait l'objet d'une consultation nationale organisée par le Conseil Supérieur de l'Education (octobre 2000).

Plusieurs indicateurs de l'éducation en Tunisie reflètent l'importance accordée à l'enseignement pour couvrir tout le territoire national et justifient les nouvelles orientations qualitatives suite aux réalisations quantitatives :

- Taux net de scolarisation (6 ans) 99 %
- Taux net de scolarisation (6-12 ans) 92 %
- Nombre d'établissements scolaires
 - Ecoles de base : 2277 en 1975, 4465 en 2000
 - Collèges et lycées : 161 en 1975, 1019 en 2000
- Nombre d'élèves : 1 077 464 en 1975, 2 326 378 en 2000.

Les programmes de formation touchent tous les secteurs, notamment ceux de l'agriculture, l'artisanat et tertiaire dans un objectif de diversification des activités et de développement des revenus de la population locale.

Les programmes de vulgarisation ont pour objectifs de:

- * *Promouvoir*, de nouvelles activités dans ces milieux, des techniques adaptées,
- * *Encourager*, l'organisation des populations, les investissements, la gestion durable des montagnes, les plantations, les espaces boisés,....
- * *Réduire*, la pression humaine sur les écosystèmes montagnards et diminuer les risques (feu, coupe, surpâturage, désertification, érosion, ...) dont sont soumis ces milieux naturels,
- * *Offrir*, des techniques et des opportunités spécifiques à ces milieux, des solutions de rechange aux pratiques actuelles (bois de feu, PFNL,....), possibilités de valorisation des espaces, nouvelles espèces et variétés animales et végétales,....
- * *Mobiliser*, les fonds nécessaires tout en associant les autres intervenants,....

5. Développement institutionnel et décentralisation régionale

La politique de décentralisation régionale engagée sera renforcée de manière à donner plus de pouvoir et d'attributions au profits de structures de développement régionales et locales (conseil régional et local de développement), d'améliorer les prestations et l'intervention des organismes de planification, d'exécution, et d'encadrement et de suivi-évaluation des programmes à l'échelle régionale. Ceci permettrait le renforcement de la coordination entre les actions des différents opérateurs intervenants dans le développement rural et régional.

Egalement, l'implication structurée des Organisations non gouvernementales (ONG) et des structures socio-professionnelles ainsi que la profession sont appelées à jouer un rôle consistant dans la gestion du développement en profitant des conditions politiques et législatives favorables.

Spécifiquement, ces orientations permettraient de :

- Renforcer le pouvoir des régions et élaborer par la consultation et la participation des populations locales, des plans régionaux d'aménagement et de gestion durable des zones de montagne qui tient compte de la qualité culturelle, socio-économique et environnementale de la région,
- consolider les institutions spécifiques à la montagne,
- faciliter l'apurement foncier des terres en montagnes
- encourager la création des groupement de développement dans les zones de montagne,
- renforcer la politique nationale et l'encouragement des investissement dans les zones montagneuses,
- renforcer les capacités des populations locales (formation, accès aux crédits, ...),

6. Coopération et solidarité.

La coopération dans les zones montagneuses sera traduite par les trois approches suivantes :

- l'introduction d'une approche trans-sectorielle dans la gestion et l'aménagement des régions de montagne, adaptée à la très grande diversité des montagnes et prenant en compte les interactions entre les montagnes, les plaines et le littoral,
- renforcement de la coopération **interrégionale**, notamment en matière de mobilisation et de gestion des ressources en eau, **interministérielle** avec l'identification, la mise en œuvre et le suivi de projets intégrés multisectorielles et **internationale** avec la mobilisation des investissements extérieurs ainsi que l'implication des structures associatives locales et régionales ; indispensables au développement des zones de montagne,
- développement de la coopération et de la solidarité entre les zones de plaine et de montagne dans une perspective des échanges et d'équilibre régional.

REFERENCES ET PUBLICATIONS SPECIFIQUES AUX MONTAGNES TUNISIENNES

- ABID Habib, 1985, Géographie, écologie et aménagement des montagnes de la Tunisie Septentrionale. DEA d'écologie appliquée, Université Scientifiques et Médicale de Grenoble .
- CEPE Montpellier, 1966 : Carte phyto-écologique de la Tunisie Septentrionale 1/200000. Feuille 1, Annale INRAT, Vol. 39, Fasc.5 Tunis.
- CEPE Montpellier, 1967 : Carte phyto-écologique de la Tunisie Septentrionale 1/200000. Feuille 2 et 3, Annale INRAT, Vol. 40, Fasc.1, Tunis.
- CEPE Montpellier, 1967 : Carte phyto-écologique de la Tunisie Septentrionale 1/200000. Feuille 4 et 5, Annale INRAT, Vol. 40, Fasc.2, Tunis.
- Direction Générale des Forêts, 2001, Stratégie du Secteur Forestier.
- Direction de Conservation des Eaux et du Sol, 2001, Stratégie Nationale de CES.
- FAO, 2000 : Année Internationale de la Montagne, document introductif.
- Jeune Afrique : 1979, Atlas de Tunisie. Edition J.A., Paris.
- ODESYPARO, 2001, Actes du colloque international sur les modèles et les approches de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest de la Tunisie.
- Ministère de l'Environnement et l'Aménagement du Territoire (MEAT), 1995, Agenda 21 national.
- MEAT, 1998, Etude National sur la Diversité Biologique.
- MEAT, 1998, Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique.
- MEAT, 2001, Stratégie Nationale d'Aménagement Rural.
- Ministère du Développement Economique et ODESYPARO, 1992, Actes du séminaire des régions montagneuses du sud.
- Ministère du Développement Economique, 1998, Etude du développement du Tell Septentrional- Problématiques et stratégies.